



MAIRIE DE MENETROL

MAIRIE DE MENETROL

63200 MENETROL

TEL : 04.73.33.43.43

FAX : 04.73.64.05.23


WWW.MENETROL.FR

PROJET DE CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE MENETROL

CAHIER DES CHARGES

MODIFICATION DOCUMENT
REUNION MAIRIE LE 17 NOVEMBRE 2010

DATE	Rév.	NATURE DES MODIFICATIONS	N° PARAGRAPHES MODIFIES	AUTEUR
17/11/2010		Création du document		

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérifié le :	Par :	1/8

Article 1 - Objet

Description sommaire et présentation de l'opération

Dans le cadre du développement des services techniques de la commune de Ménétrol, il est envisagé de construire un bâtiment à usage d'atelier et de garage sur un terrain situé dans la zone artisanale des «Charmes II».

Lieu de l'opération

Zone Artisanale des Charmes 63200 MENETROL

Article 2 - Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est la MAIRIE DE MENETROL, représentée par Madame le MAIRE.

Autres personnes responsables de l'opération

Nom Prénom	Fonction liée au Projet	Mail	Tél.
BOUTONNET Nadine	Maire de Ménétrol	nadine.de-carvalho@wanadoo.fr	
MIGNOTTE Pascal	Elu en charge du projet	Pasmig63@orange.fr	
DUMOULIN Anthony	Responsable Services Techniques	Servicestechniques.menetrol@orange.fr	04.73.33.43.47 06.80.88.19.40
Mairie de Ménétrol	Administratif - Information technique	mairie.menetrol@wanadoo.fr	04.73.33.43.43

Article 3 - Les candidats

3.1 - Obligations des candidats

Les obligations des concurrents sont les suivantes :

Ne peuvent participer à la consultation, directement ou indirectement, les personnes qui ont pris part à son organisation et à l'élaboration du programme, les membres de leur famille, descendants ou ascendants et leurs collatéraux, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs, ainsi que les membres du jury.

Les membres du jury ne pourront en aucun cas participer aux missions confiées au candidat retenu..


3.2 - Forme juridique de l'attributaire

Après attribution du marché.

Article 4 - Organisation générale de la consultation

Suite à l'avis d'appel public à candidature, un dossier composé du présent règlement et du programme de l'opération est adressé à tous les candidats. Cette consultation est ouverte à une équipe de maîtrise d'œuvre disposant de compétences en matières d'architecture, d'économie de la construction et techniques dans les domaines du bâtiment en:

- Structure
- Génie climatique
- Courants faibles et forts
- Fluides
- Qualité Environnementale

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérfifié le :	Par :	2/8

En cas de groupement, l'architecte sera mandataire du groupement. Selon les dispositions de l'article 70 du Code des Marchés Publics, les plis adressés par les candidats contiennent les seuls renseignements relatifs à leur candidature.

Article 5 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est transmis systématiquement sous forme numérique.

Article 6 - Programme et Définition des Besoins

6.1- Les besoins généraux :

Il est demandé à la maîtrise d'œuvre d'établir un schéma cohérent en tenant compte de tous les éléments techniques liés à ce type de projets. Tout aménagement proposé devra tenir compte des spécificités et contraintes des terrains et être conforme à la réglementation en vigueur. La maîtrise d'œuvre devra de plus prendre en compte dans son projet les problématiques de développement durable (norme HQE, récupération des eaux pluviales, panneaux solaires etc...).

Calcul d'Effectif :

10 à 12 personnes (employés, techniciens et élus services techniques et urbanisme)

Usages :

Local réservé à l'usage des services techniques et de l'urbanisme

Superficie parcelle : 2500 m²

Superficie bâtiment : environ 250 à 300 M² Utiles

6.2- Les besoins particuliers :

Aménagement intérieur

Le bâtiment comportera un usage d'activités:

Stationnement de véhicules: comprenant des accès larges et d'une hauteur suffisante pour permettre le stationnement de véhicules et engins de travaux

Aires de rangement pour outillages des espaces verts

Espace Atelier : atelier de mécanique, métallerie, serrurerie, peinture, menuiserie avec magasin de pièces : quincaillerie et outillage.

Local de stockage des produits dangereux (peinture, essence, désherbant, etc...)


Le bâtiment comportera un usage de bureaux et locaux communs:

- 4 bureaux :
- 2 pour les services techniques
 - 2 pour l'urbanisme
 - 1 salle de réunion
 - 1 vestiaire homme avec toilettes et douches
 - 1 vestiaire femme avec toilettes et douches
 - 1 local archives de la commune

Possibilité d'un étage sur les parties atelier et administrative

Aménagement extérieur et traitement des abords de la construction

- 1 Hangar de stockage couvert
- 1 Box pour entreposer du gravier, sable, etc...
- 1 Bâtiment serre
- 1 Aire de stationnement aérien
- 1 Mur d'enceinte, support signalétique, local poubelles et coffret edf
- Mise en place de portail d'entrée et clôtures périphériques
- Réalisation d'un Aménagement paysager de qualité

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérfifié le :	Par :	3/8

Travaux d'infrastructure

Alimentation électrique
Téléphone,
Eau potable
Eaux pluviales, eaux usées...
Les parkings, la voirie

Montant prévisionnel des travaux s'élèvera à la somme de 500 000 Euros HT

(Cinq cent mille Euros Hors taxes, y compris VRD, clôture et traitement paysager)

Article 7 - Missions de la maîtrise d'œuvre

Le titulaire se verra confier les éléments de missions suivants tels que définis par l'arrêté du 21 décembre 1993 : Esquisse, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR, suivant les dispositions du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

Calendrier prévisionnel des études

Mise au point de l'ESQ : 15 jours à compter de la notification du marché
APS : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la mission
APD : 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la mission
PRO avec PC et DCE : 1 mois pour PC et 2 mois pour PRO
DCE à compter de l'ordre de service unique de démarrage de ces missions
Délais de validation indicatifs par le pouvoir adjudicateur pour chacun des éléments : 1 mois.

Article 8 - Liste des documents fournis aux candidats


Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le cahier des charges de la consultation
- Les Annexes
 1. La remise de l'offre et ventilation des honoraires par phase
 2. Le plan de situation des terrains
 3. Le plan cadastral des terrains concernés

Article 9 - Documents à remettre par les candidats

Les plis adressés par les candidats contiennent les seuls renseignements relatifs à leur candidature comprenant :

- 1 **lettre de motivation** format A4.
- **Composition de l'équipe**, qualification, qualité et organisation du candidat ou de l'équipe candidate.
- 1 **dossier administratif** pour chaque membre de l'équipe. Situation juridique capacité économique et financière références professionnelles et capacité technique références requises.
- 1 **dossier de références** comportant une liste détaillée de réalisations datant de moins de 3 ans, fiches format A4, en couleur, présentant des photographies et la description de réalisations effectives pour chacun des prestataires concernés.
- **Remise de l'offre**, conforme à l'annexe 1, indiquant le taux de rémunération, la note de complexité et proposant une ventilation des honoraires par phase. Eventuellement dans le cas d'un groupement ou équipe de maîtrise d'œuvre, la répartition des honoraires par cotraitant.

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérfifié le :	Par :	4/8

Article 10 - Conditions d'envoi ou de remise des Offres

Remise des Offres

Les candidatures seront transmises sous pli cacheté portant la mention suivante :

«CONSULTATION - PROJET DE CONSTRUCTION SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE MENETROL –
NE PAS OUVRIR »

Les candidatures devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante:

**MAIRIE DE MENETROL
6 GRANDE RUE
63 200 MENETROL**

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal. Les dossiers de candidatures qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le retour de l'offre est attendu au plus tard avant le
24 Décembre 2010

Article 11 – Décomposition de prix

Le prestataire, maître d'œuvre ou équipe d'ingénierie devra compléter le document « Bordereau des prix » en annexe, avec répartition et ventilation des rémunérations. Il ne pourra après signature du marché, faire état d'erreurs, d'ambiguïtés ou d'omissions concernant les pièces écrites modifiant en quoi que ce soit son prix.

Par conséquent, après signature du marché, le prestataire, maître d'œuvre ou équipe d'ingénierie ne pourra se retourner, de quelque manière que ce soit, contre le Maître d'Ouvrage.


Article 12 – Condition de paiement

Le mode de règlement retenu par le maître d'ouvrage est le virement administratif. Les paiements seront effectués dans les conditions réglementaires en vigueur. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 jours, à compter de la réception par le maître d'ouvrage de la demande d'acompte du titulaire.

Article 13 - Critères d'évaluations des prestations

L'évaluation des prestations sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 70 V du Code des marchés publics. Le classement proposé sera fondé sur les critères suivants énoncés par ordre prioritaire :

1- Compétence et proposition de montage de l'équipe	40%
2- Compatibilité de l'offre avec le programme	20%
3- Approche environnementale du projet	20%
4- Qualité de l'approche économique	20%

SERVICES TECHNIQUES						
		Rev.	A	Crée le : 17/11/2010	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Modifié le :	Par :	
				Vérfié le :	Par :	5/8

ANNEXE 1

Nom de l'opération : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
SERVICES TECHNIQUES
 COMMUNE DE MENETROL

Date : DECEMBRE 2010

Montant prévisionnel des Travaux : 500 000€ HT
 (Compris vrd+aménagement extérieur)

Complexité :

Taux de rémunération : %


Désignation des missions	Pourcentage de Rémunération
1. Etudes d'Esquisse (ESQ) 2. Etudes d'Avant Projet (AVP) : 3. Réalisation d'un Avant Projet Sommaire (APS) 4. Réalisation d'un Avant Projet Définitif (APD) et réalisation du Permis de Construire. 5. Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation et la passation de contrats de travaux (ACT) 6. Réalisation des études d'exécution (EXE) 7. Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) 8. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du Chantier 9. Assistance aux opérations de réception (AOR) <i>Autres (à préciser)</i>	
TOTAL POURCENTAGE DE LA REMUNERATION	

Fait en un seul original, à, leDECEMBRE 2010

Mention manuscrite

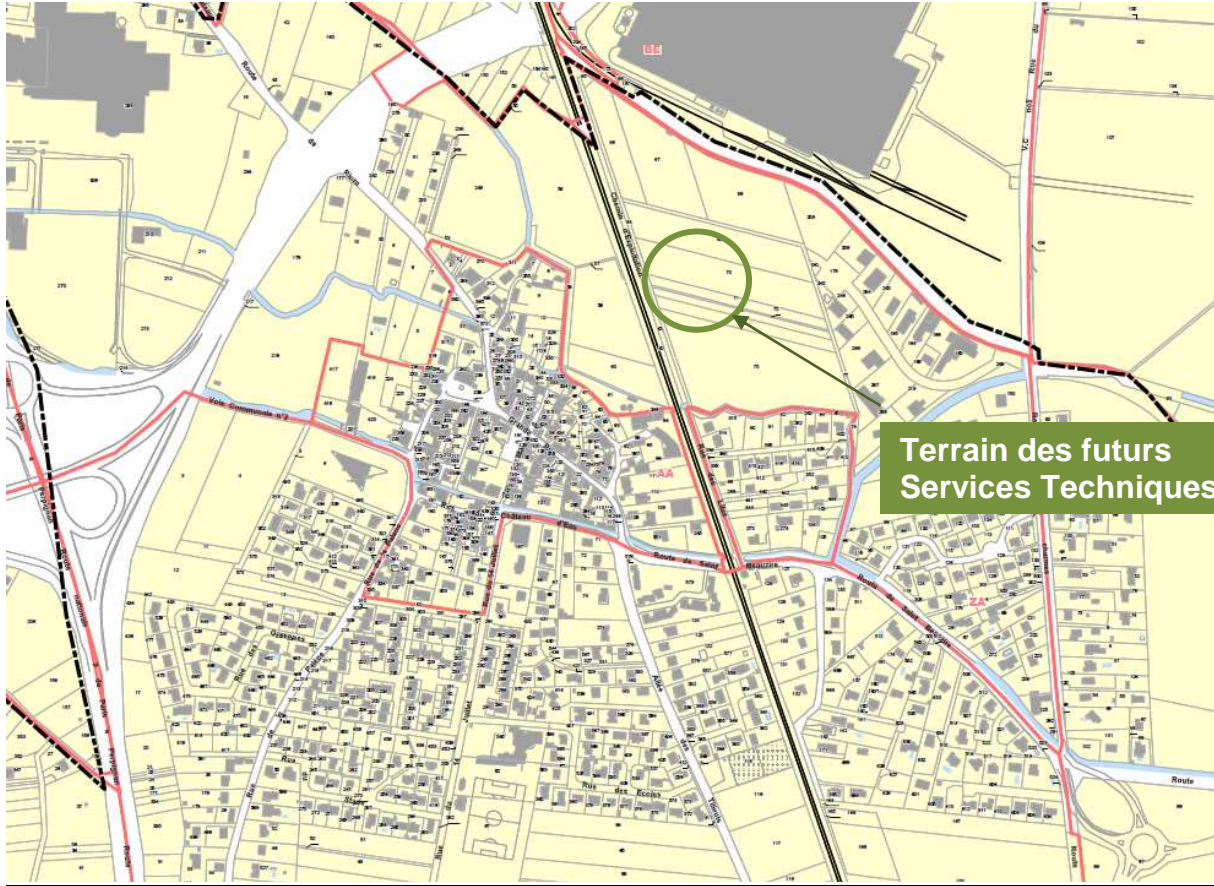
«Lu & approuvé»

Cachet et signature de l'Entrepreneur,


SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérfifié le :	Par :	6/8

ANNEXE 2

Plan de Situation et Terrain d'assiette de l'opération

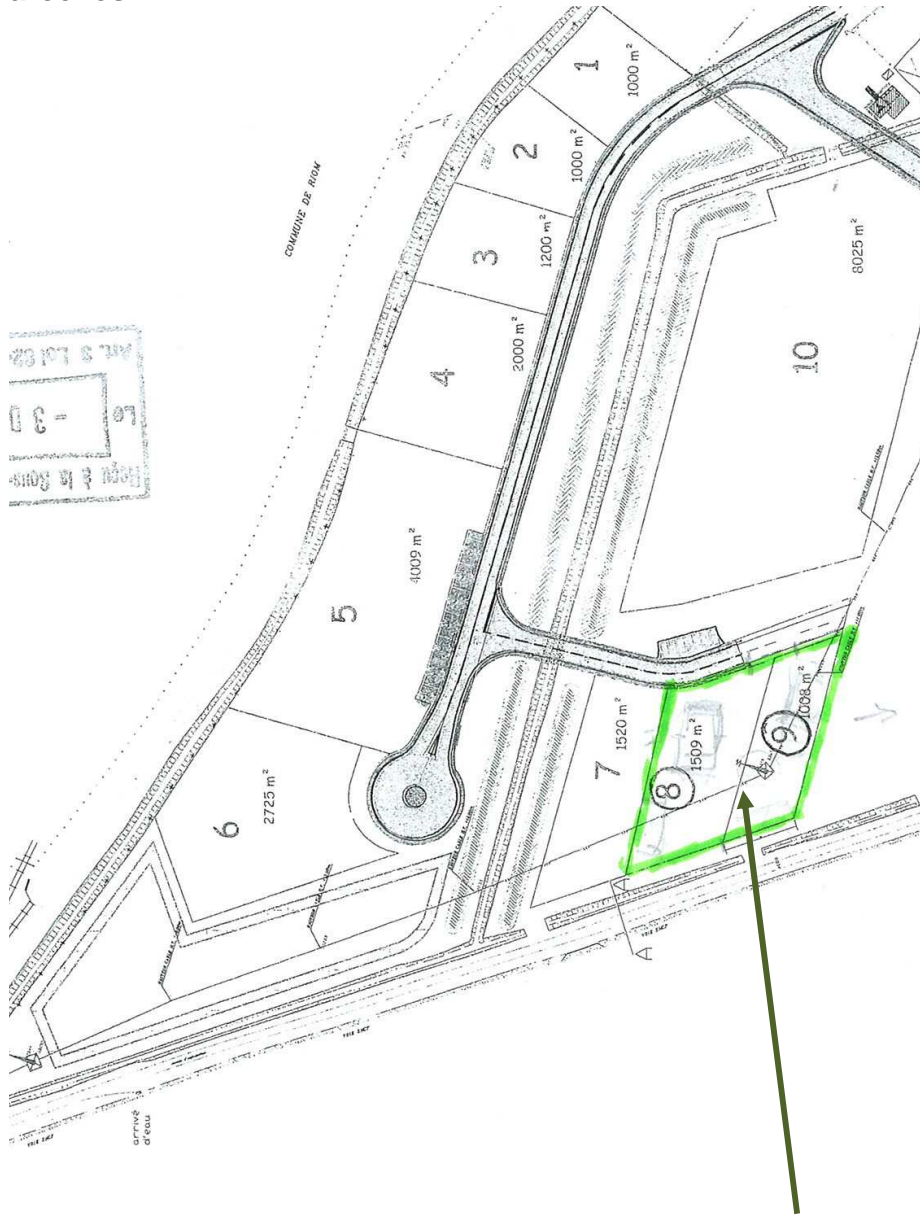


Terrain des futurs Services Techniques


SERVICES TECHNIQUES	 MAIRIE DE MENETROL			Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES				Vérifié le :	Par :	7/8

ANNEXE 3

Plan de Parcelles



Emplacement futur Services Techniques

SERVICES TECHNIQUES	 MAIRIE DE MENETROL			Crée le : 17/11/2010	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES				Vérfié le :	Par :	8/8